

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 14 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15    Quorum : 8    Présents : 11    Votants : 14    Procurations : 3

Date de convocation : 7 avril 2025

Date d'affichage : 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Christian JULIAN, Sabine THOMAS. Madame Sabine THOMAS est arrivée à 18h12.

Était absent : Lionel CAYRON

Représentés :

- Yvan BOUAT représenté par Richard FIOL
- Jean-François GALLIARD représenté par Alain DELMAS
- Virginie GOVIGNON représenté par Paulette FOURNIER

Objet : Budget principal de la commune 2025 – Vote du budget

**Délibération n° 2025-26**

Vu l'article 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal se voit communiqué avant l'examen du budget de la commune un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont il bénéficie au titre de leur mandat de conseillers municipaux,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DELMAS, adjoint délégué aux finances, pour présenter le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal de la commune.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 733 460.75 €
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 421 264.18 €

Où cet exposé, le conseil municipal approuve le vote du budget primitif de la commune de l'exercice 2025.

**Délibération adoptée à 9 voix pour et 5 abstentions.**

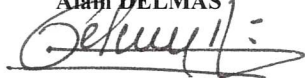
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 14 avril 2025

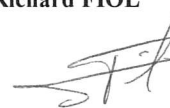
Le secrétaire de séance

Alain DELMAS



Le Maire,

Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le : ..... 15 AVR. 2025 .....

Publié le : ..... 15 AVR. 2025 .....

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>

**ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 11  
 Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES : Pour 9  
 Contre  
 Abstentions 1 + 4 = 5

Date de convocation : 07/04/2025

Présenté par le Maire

A NANT , le 14/04/2025

Le Maire

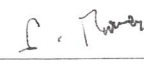
*Paulette Fournier, Virginie GOVIGNON,  
 Magali COULET, Christian JULIAN  
 ne prennent pas part au vote*

Délibéré par le Conseil Municipal

réuni en session ordinaire

A NANT , le 14/04/2025

le Conseil Municipal

AROCAS Claude	
BARASCUD Michèle	
BOUAT Yvan	
CAYRON Lionel	
CHARALAMBOS Jean-Pierre	
COULET Magali	
DELMAS Alain	
FIOL Richard	
FOURNIER Paulette	
FRENEHARD Anne-Marie	
GALLIARD Jean-François	
GOVIGNON Virginie	
JULIAN Christian	
THOMAS Sabine	
VERNHETTES Michel	

Certifié exécutoire par le Maire  
 et de la publication, le

15 AVR. 2025



**Le Maire,  
 Richard FIOL**

, compte tenu de la transmission en

préfecture, le

15 AVR. 2025

A

NANT

, le 14/04/2025

**ETAT ANNUEL DES INDEMNITES VERSEES AUX ELUS**  
**SIEGEANT A LA COMMUNE DE NANT**

**2024**

LOI n° 2019-1461 DU 27 DECEMBRE 2019 – art 92

**MONTANTS ANNUELS\***

ELU	AU TITRE DU MANDAT D'ELUS DE LA COMMUNE DE NANT		AU TITRE DES FONCTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.3123-19-2-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
	NOM Prénom	Montant € brut	Montant € brut	Nom organisme + fonction exercée au sein de l'organisme
FIOL Richard Maire	25 452.24	16 277.64 7 645.56	PNRGC (Président) CCLV (Vice-Président)	
DELMAS Alain 1 <sup>er</sup> adjoint	9 766.56	3 798.12	SIAEP	
FRENEHARD Anne Marie 2 <sup>ème</sup> adjoint	9 766.56			
VERNHETTES Michel 3 <sup>ème</sup> adjoint	9 766.56			
FOURNIER Paulette 4 <sup>ème</sup> adjoint (de janvier 2024 à juillet 2024)	5 127.44			
<b>TOTAUX</b>	<b>59 879.36</b>	<b>27 721.32</b>		

**\*\* SEM et SPL et Syndicats mixtes au sein desquels le Département dispose d'une représentation**

\* Les montants à porter sont les sommes brutes, avant impôts et taxes, sans les accessoires (avantage en nature, véhicule, remboursements de frais...)